



lycée Blanquer p. 4

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



SNCF p. 7

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 777 du 14 avril 2018



L'édito

Dialogue anti-social

Dialogue social, discussion, négociation, consultation des organisations syndicales, le gouvernement utilise à dessein différents termes censés avoir la même signification, afin de convaincre l'opinion que c'est le caractère obtus des syndicats qui bloque toute évolution. Or, la variété de ce lexique est bien loin de ce que devrait être un dialogue social digne de ce nom.

La façon dont se sont déroulées les phases d'élaboration des textes réformant le baccalauréat est, de ce point de vue, exemplaire. Trois jours avant l'examen des projets, le SNES-FSU a été invité à donner son appréciation sur des textes presque entièrement finalisés, ne laissant place qu'à des modifications marginales.

Le même scénario se déroule pour la Fonction publique où un « document de concertation » égrène des mesures déjà décidées pour dynamiser le statut des fonctionnaires, tout comme à la SNCF où la ministre des Transports clame qu'elle reçoit les syndicats pour acter l'ouverture à la concurrence et la fin du statut des cheminots !

On sait la volonté du président de la République d'aller vite. Il l'a réitéré dans une salle de classe lors de son interview du 12 avril.

Il faut donc couper court au dialogue, dans un pays qui est « un pays d'ordre » (sic) !..

Pour le SNES et la FSU, face à un tel déni de démocratie, la mobilisation de toutes et tous est impérative. Soyons en masse

dans la rue les 19 avril et 3 mai pour l'éducation et le 22 mai pour la Fonction publique. ■



Frédérique Rolet, secrétaire générale

mobilisations

Climat social, qui sème le vent...



Pour parer les coups contre les salariés et les retraités, l'action se construit, les mobilisations s'organisent. Le 10 octobre, le 6 février, le 22 mars... les jalons de la contestation ont été posés.

Malgré les tentatives pour opposer les uns aux autres, la stratégie du Président a fait long feu. Deux ou trois gesticulations médiatiques n'y changeront rien.

Signe d'une certaine fébrilité au gouvernement ?

Le président de la République qui avait théorisé la maîtrise et la rareté de sa communication se sera exprimé à deux reprises la même semaine.

Nul ne doute que le discours reprenne le refrain de la fermeté dans la conduite des réformes, thématique développée par Édouard Philippe, mais Emmanuel Macron aura du mal à expliquer le fossé grandissant entre

les classes sociales les plus favorisées et celles qui le sont moins, fossé amplifié par ses réformes. Le dernier rapport de l'OFCE confirme ainsi le profit que les plus riches tirent des mesures budgétaires tandis que nombreux sont ceux, à la campagne comme dans les banlieues les plus défavorisées, qui s'inquiètent de la raréfaction des services publics.

En débat

L'inquiétude générale est palpable et les secteurs mobilisés se multiplient : universités, cheminots, éboueurs, salariés de l'énergie poursuivent le combat entamé par les retraités et les personnels des EHPAD, tous sensibles à la question des inégalités et de l'insuffisance des salaires. La tactique classique qui consiste à chercher à opposer les salariés du public contre ceux du privé, les générations entre elles, n'a pas, en dépit d'une propagande appuyée, les

effets escomptés. L'attachement des Français aux services publics reste enraciné, la cote de popularité d'Emmanuel Macron diminue.

Le congrès du SNES-FSU, récemment tenu, a fait une analyse du sens des réformes en cours, de ce qu'elles traduisaient d'un projet de société bien éloigné du modèle social établi en France. Il a acté le besoin de travailler avec toutes les forces progressistes à des évolutions, certes nécessaires mais pensées dans l'objectif de plus d'égalité et de justice.

Les débats sur ce qui se met en place dans l'Éducation ont été nourris. Réforme de l'accès à l'enseignement supérieur en passant par celles du lycée, de l'enseignement professionnel, absence de réponses du ministre de l'Éducation aux demandes pressantes

du SNES-FSU sur les conditions d'évaluation des élèves en collège, sur l'éducation prioritaire, atteintes à la liberté pédagogique des professeurs... le système d'éducation vu par J.-M. Blanquer n'est pas le nôtre.

Les secteurs en lutte se multiplient

Le congrès a décidé d'un plan d'action permettant de maintenir une pression continue dans le domaine éducatif, par des actions diversifiées, ponctuées par deux temps forts de grève les 19 avril et 3 mai, de faire le lien avec d'autres

secteurs, notamment avec l'ensemble des fonctionnaires en grève le 22 mai.

Les campagnes initiées sur les salaires, le temps de travail se poursuivront durant tout ce printemps, complétées par une large offensive sur la question des effectifs, devenue très pressante dans le second degré. ■

Frédérique Rolet

PAS DE VACANCES POUR LES MOBILISATIONS

GRÈVE DANS LE SECOND DEGRÉ

LES 19 AVRIL ET 3 MAI

ET LE 22 MAI DANS LA FONCTION PUBLIQUE



L'agenda du SNES-FSU

les instances

- **12 avril** → CSE
(Conseil supérieur de l'enseignement) pour avis consultatif sur les textes portant sur la réforme du lycée
- **9 mai** → CSL
(Commission supérieure des lycées), à l'ordre du jour, l'enseignement du chant choral
- **15 mai**
Bureau national du SNES-FSU
- **16 mai** → CTM
Comité technique du ministère de l'Éducation nationale
- **22 et 23 mai**
→ Comité technique ministériel des Affaires étrangères où la FSU siègera pour notamment la défense de l'enseignement français à l'étranger
- **29 et 30 mai** → CDFN
(Conseil Délibératif de la fédération nationale) de la FSU. Le SNES-FSU y portera son plan de mobilisation pour l'éducation et ses personnels

les audiences et groupes de travail

- **5 avril** → Réunion multilatérale au ministère sur la note de service affectation des stagiaires rentrée 2018
- **17 avril**
Conférence de presse des fédérations de fonctionnaires appelant à la grève le 22 mai
- **19 avril**
Réunion du « groupe des 9 » (Intersyndicale des syndicats représentant les retraités)
- **26 avril** → CA MGEN
- **26 avril** → Réunion du bureau du CSFEF (Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation) présidé par le SNES-FSU à Bucarest
- **2 mai**
Le SNES-FSU rencontre les associations de CPGÉ sur les réformes en cours

les stages et colloques

- **19 avril** → Participation du SNES-FSU au colloque du Conseil d'orientation des retraites (COR) au Sénat

- **16 et 17 mai**
Stage Droits et libertés
- **22 et 23 mai**
Stage militant-e-s en charge des questions Titulaires sur Zone de Remplacement
- **23 et 24 mai**
Stage action syndicale et mémoire militante, en collaboration avec l'HRSES et l'Institut de la FSU
- **25 mai**
Journée de réflexion disciplinaire en physique-chimie et SVT
- **31 mai**
Stage professeur documentaliste

paritarisme

- **22 et 23 avril**
→ CAPN des agrégés consacrés à l'accès au corps par liste d'aptitude
- **16 mai**
→ CAPN d'accès au corps des chaires supérieures

Le 22 mai → Tous en grève !

Psy-ÉN Un projet peut en cacher d'autres !

L'orientation est de nouveau dans la ligne de mire du gouvernement avec le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Il sera débattu au Parlement dans les semaines à venir. Outre des dispositions très contestables sur l'apprentissage, il prévoit la régionalisation de l'information pour l'orientation.

Régionalisation

Au prétexte que « l'information serait mal faite », les Régions ont obtenu du Premier ministre la responsabilité de l'information des élèves et des étudiants sur les métiers. L'Éducation nationale se dessaisit donc de cette compétence qui figurait pourtant dans l'article 22 de la loi du 5 mars 2014. Les Régions pourront mandater les prestataires qu'elles choisiront pour intervenir auprès des élèves, sans aucun contrôle sur l'objectivité, la validité des informations transmises. Les délégations régionales de l'ONISEP devraient être transférées aux Régions ainsi que leurs personnels ! Même si l'ONISEP central est conservé, ce sont les ressources sur lesquelles il s'appuie pour recueillir des informations, concevoir des outils pédagogique adaptés au public scolaire qui vont disparaître !

Fermeture des CIO

À cette annonce s'est ajoutée la décision de fermer tous les CIO, détruisant ainsi le service public d'orientation de l'Édu-



cation nationale que nous avons réussi à préserver. La justification avancée par le MEN est de « renforcer le SPRO » (Service public régional d'orientation).

Mise sous (double) tutelle

Les Psy-ÉN seraient nommés dans un établissement mais continueraient à couvrir tout leur secteur avec leurs trois ou quatre établissements ! Le MEN envisage donc de réécrire le décret statutaire, faisant passer à la trappe certaines avancées obtenues avec la création du corps unique de Psy-ÉN.

Il s'agit de faire place nette pour le privé. Les Psy-ÉN devraient participer aux actions décidées par le SPRO par le biais de conventions régionales en direction des demandeurs d'emploi, des salariés, salons d'information voire implication dans le Conseil en évolution professionnelle (CEP).

Ces annonces provoquent une vive colère dans la profession. C'est la conception d'une orientation éducative, ancrée dans l'ÉN, fondée sur une pratique de psychologue qui est visée. C'est un nouveau coup de force contre notre métier, le service public et l'intérêt des élèves. Ensemble, faisons-le échouer ! ■ Marie-Agnès Monnier

Intra 2018

La fiche syndicale de suivi individuel : indispensable

Pour le SNES-FSU, le mouvement des personnels est un moment de l'implication syndicale.

La période de saisie des vœux sur SIAM pour la phase intra du mouvement s'achève selon un calendrier qui est spécifique à chaque académie. Les commissaires paritaires académiques du SNES-FSU ont conseillé les candidats à l'intra. Ils vont maintenant vérifier que l'ensemble des éléments auxquels ces derniers pensent pouvoir prétendre dans le cadre du barème sont bien pris en compte par l'administration. Pour ce faire, ils ont besoin de connaître les éléments que chacun souhaite voir pris en compte. Le seul moyen de les porter à leur connaissance est la fiche syndicale de suivi individuel.

Un document indispensable...

La fiche est téléchargeable sur notre site (QR code ci-contre). Elle est à

retourner à la section académique du SNES-FSU de l'académie de participation à l'intra. Il faudra l'avoir complétée et signée, et il faudra l'accompagner de la copie du dossier complet de confirmation écrite de participation tel que vous l'avez remis à votre chef d'établissement ou retourné au rectorat, avec copie de l'ensemble des pièces justificatives.

Pour un suivi personnalisé

La fiche de suivi, accompagnée de la copie de votre confirmation, va permettre aux commissaires paritaires du SNES-FSU de vérifier les informations enregistrées par l'administration et de faire corriger les éventuels erreurs ou oublis, de faire prendre en compte des éléments complémentaires, dans le respect des règles communes, et de mieux informer chacun de son résultat. ■

Thierry Meyssonnier, Jessica Campain



Classer des dossiers pour veiller à l'égalité de traitement.

Publicité

MÊME POUR SARAH,
ENSEIGNANTE,
LES RISQUES DU QUOTIDIEN
NE MANQUENT
JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
VÉHICULE PERSONNEL ASSURÉ
AUSSI LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS*

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT
-10% SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO**

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

*Pour les agents fonctionnaires en cas d'usage du véhicule privé - trajet/travail avec l'extension « déplacements professionnels ».

**Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement. Remise de 10% sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS. Offre valable jusqu'au 31/12/2018, non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 773 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 43930 Orléans Cedex 9.

Fonction publique Un modèle social en grand danger

En moins d'un an, diverses mesures n'ont cessé de dégrader les salaires et donc d'affaiblir la reconnaissance du travail des fonctionnaires.

Dans la continuité de cette politique, le gouvernement lance désormais quatre « chantiers de refondation du contrat social avec les agents publics » qui, derrière le vocable moderniste devenu une antienne, sont bien une vaste entreprise de démolition du statut.

Instances de dialogue menacées

Les commissions paritaires pourraient devenir des instances de recours et non plus d'examen des situations individuelles pour tous les fonctionnaires. Le droit de chacun à ce que les éléments de sa carrière (promotions, mutations, etc.) soient examinés par une commission comprenant des élus du personnel préalablement à la prise de décision par l'administration est pourtant une garantie contre l'arbitraire. On imagine, dans le second degré, ce que pourrait donner par exemple une décision à la main de l'IPR ou du chef d'établissement et une simple possibilité formelle de contester sa mutation ou sa promotion, une fois que tout est joué...

Concernant les CHSCT, leur fusion avec les CT (comités techniques) est envisagée, sur le modèle de ce qui a été fait dans le privé dans le cadre des ordonnances Pénicaud-Macron. Cette fusion signifierait, ni plus ni moins, la disparition des CHSCT. Or, cette



Manifestation du 22 mars pour défendre le service public et dénoncer la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires : une mobilisation à amplifier.

instance permet d'interpeller et d'imposer un réel dialogue sur les conditions de travail en particulier lorsqu'elles sont dégradées. Elle a également suscité une

prise de conscience des effets de certaines organisations ou conditions matérielles de travail sur la santé, une plus grande attention à la prévention et aux questions de santé et de sécurité

au travail, et des avancées sur la prévention des risques psychosociaux.

Alors qu'un agent sur cinq est déjà non-titulaire, le recours aux contractuels serait « assoupli » et donc accru. À l'opposé de ces orientations, la FSU revendique un plan de titularisation et

le recrutement par concours comme réponses pertinentes pour assurer les missions de service public.

Toujours plus précaire

Le gouvernement entend aussi améliorer « l'accompagnement et les mobilités ». Des mobilités, en particulier vers le privé, seraient proposées, mais uniquement dans les administrations qui se restructurent ou ferment des postes. Sera-t-il possible de refuser le mal nommé « plan de départ volontaire » ? Aucune précision n'a été apportée à ce sujet. Pour la FSU, les transitions professionnelles et les mobilités, à l'intérieur de la Fonction publique comme vers le privé, peuvent

être améliorées. Mais le contexte des suppressions de postes d'ores et déjà annoncées (120 000 au total sur le quinquennat) obère toute discussion sereine sur la question.

Enfin, le gouvernement a confirmé son intention de renforcer l'individualisation des rémunérations, dont chacun sait qu'elle masque en réalité le refus d'une augmentation des salaires pour tous. Par ailleurs, la possibilité de « décorréliser » la valeur du point d'indice, c'est-à-dire ne pas attribuer la même valeur au point selon les versants de la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière), reste une possibilité que la FSU continuera de combattre. ■ Benoît Teste

Actions en continu au printemps, grève le 22 mai :

Huit fédérations de la Fonction publique appellent à se mobiliser tout au long des mois d'avril et mai, à faire grève mardi 22 mai et prévoient un temps fort de mobilisation lors du rendez-vous salarial prévu à la mi-juin. CFTD, CFE/CGC, CFTC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires ont réaffirmé qu'elles ne partageaient ni l'orientation ni la méthode ni le calendrier proposés par le gouvernement pour réformer le statut, qu'elles ne partagent pas davantage les objectifs de réduction du périmètre de l'action publique et d'abandon voire de privatisation de missions publiques. En outre, après avoir obtenu un rendez-vous salarial au mois de juin, les fédérations de fonctionnaires exigent que le gouvernement en donne maintenant le contenu qui doit permettre une réelle amélioration du pouvoir d'achat pour les personnels. Elles demandent pour cela des mesures générales : fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation, rattrapage des pertes subies, abrogation de la journée de carence, respect du calendrier de revalorisation PPCR. Seule l'UNSA réserve sa réponse.



Le SNES-FSU appelle les personnels du second degré à prendre toute leur part dans ce plan d'action : meetings, rassemblements, conférences de presse, forums, pétition, adresse aux usagers, et à réussir une grève massive le 22 mai. Tous ensemble, on continue pour la Fonction publique et ses personnels !

Parcoursup Mobilisations dans le supérieur

Alors que les lycéens sont entrés dans la phase d'attente de communication des résultats, les universités se mobilisent contre le tri des dossiers.

Les 880 000 lycéens et étudiants en réorientation inscrits ont émis plus de 7 millions de vœux d'affectation dans le supérieur sur la plateforme Parcoursup.

Alors qu'APB permettait aux filières universitaires de n'étudier qu'un nombre limité de dossiers, ceux des candidats qui les avaient classés en premier vœu, Parcoursup, excluant la hiérarchie des vœux, ne leur offre plus cette possibilité.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a fourni un algorithme, dont le paramétrage se fait localement, et dont à ce jour il n'est pas envisagé d'expliquer le fonctionnement : il serait couvert par le « secret du jury ». On est loin de la volonté de transparence affichée par la ministre Vidal au fil de ses discours.

Un article de *Marianne* du 9 avril montre bien que « l'outil de décision » proposé par le ministère offre tous les paramètres qui risquent de conduire à un tri social et amplifié par des algorithmes locaux qui prendraient en compte, ou non, la lettre de motivation et le coefficientage de la « fiche avenir ».

La question de la sélection dans les filières universitaires fait débat et divise les équipes dans le supérieur depuis des mois, certains y espérant

la possibilité de « remonter le niveau » de leurs formations. La mobilisation monte cependant ces dernières semaines : refus de participer aux opérations de classement, qui n'entrent pas dans les obligations de service des personnels, classement *ex aequo* de toutes les demandes... 400 enseignants ont signé une tribune : « Une sélection absurde ». Ils dénoncent notamment l'hypocrisie d'un gouvernement qui cherche à résoudre l'entrée dans le supérieur de la génération nombreuse de l'an 2000 par la sélection plutôt que de créer des places et des postes. Ils rappellent aussi que l'Université est un formidable révélateur de talents, et qu'il ne faut pas se priver de jeunes au motif qu'ils auraient eu des résultats médiocres en lycée.

Éducation sacrifiée

La ministre de l'Enseignement supérieur lance dans les prochaines semaines une « concertation sociale » sur la licence. Sa feuille de route serait notamment une individualisation et une professionnalisation précoce des parcours, une baisse du nombre d'heures de formation.

Le SNES-FSU, avec l'interfédérale de l'éducation (FSU, CGT, FO, Solidaires, UNEF, organisations lycéennes et associations), continue de demander une autre politique pour la formation des jeunes, de la maternelle au supérieur : l'éducation n'est pas une charge, c'est un investissement pour l'avenir. Faire des économies sur le dos des élèves est un choix mortifère pour l'avenir, se mobiliser est plus que jamais nécessaire. ■ Valérie Sipahimalani

loi ORE La contestation monte d'un cran

Le texte porté par Frédérique Vidal continue de dresser contre lui nombre d'étudiants à qui il est pourtant censé garantir un avenir radieux. Ces jeunes gens exemptés de tout tri sélectif sauraient-ils malgré tout lire entre les lignes ?

Plusieurs milliers d'étudiants ont défilé mardi 10 avril contre la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE). Au grand dam du gouvernement, la mobilisation ne faiblit pas dans les facs, malgré la pression qu'exercent sur elle interventions policières et autres attaques de nerfs encagoulés. Cette inscription du mouvement dans la durée constitue en soi une prouesse qu'il faut ranger à l'actif des étudiants mobilisés. Si rien ne permet, dans l'immédiat, de prévoir une généralisation de la contestation, il n'en reste pas moins que la moindre

étincelle semble susceptible de mettre le feu aux poudres.

Facultés de résistance

Dans la nuit du 22 au 23 mars, c'est l'évacuation violente de la fac de droit montpelliéraine par une bande d'identitaires, puis les propos de l'ex-doyen Pétel, qui avaient précipité dans l'action toute une frange du monde étudiant.

Ces derniers jours, plusieurs événements suggèrent que la mobilisation est en passe de franchir un nouveau palier. À Toulouse, le blocage de l'université Jean-Jaurès vient d'être reconduit jusqu'au 30 avril, par 511 voix contre 125, tandis qu'à Montpellier, le blocage illimité reste d'actualité à Paul-Valéry. La liste des établissements supérieurs occupés, comprenant notamment Bordeaux, Rennes ou encore Limoges, s'est depuis le 10 avril ouverte aux facultés de Strasbourg et de Grenoble.

À Nanterre, la mobilisation s'est intensifiée depuis l'intervention de SNES, venus lundi déloger les occupants d'un amphi, à la demande du président de l'université. Le lendemain, une AG à laquelle ont participé près de 600 personnes a voté pour la démission du président de Nanterre, pour la validation automatique des examens et pour l'occupation reconductible du campus.

À l'issue d'un rassemblement devant le commissariat, plusieurs étudiants parmi les sept interpellés la veille ont été libérés sans qu'aucune poursuite ne soit retenue contre eux. La FSU, qui avait publié le matin même un communiqué de presse condamnant fermement l'intervention policière à Nanterre, ne peut que s'en féliciter.

Des causes similaires ont produit les mêmes effets à Tolbiac, où l'attaque, vendredi 6 au soir, d'une AG par des individus casqués a suscité une tempête d'indignation. Des témoins évoquent depuis des pléniers auxquelles participent plusieurs milliers de personnes...

Perspectives

Le choix du blocage comme moyen de mobilisation privilégié est évidemment discutable. Si ce mode d'action a le mérite de braquer les projecteurs sur les universités en lutte, il met à mal le dialogue nécessaire avec la masse d'étudiants encore peu convaincue de la nécessité de l'action et hystérise les briseurs de grève qui peuvent commodément se draper dans le voile immaculé du droit à l'enseignement. Mais il n'empêche ! Un mouvement s'est levé dans les facs sur fond de refus de la sélection, de résistance à la répression et de mécontentement social généralisé. ■ Jean-François Claudon



Le 11 avril, l'AG étudiante de Paris 8 a rassemblé à Saint-Denis plusieurs centaines de participants.

réforme Lycée Blanquer, pour qui ? Pour quoi ?

Les projets prévoient des voies générale et technologique déstructurées avec une offre de formation réduite associée à une augmentation des effectifs par classe.

Moins de lycée pour plus d'économies, sur le dos des élèves comme des personnels. Moins de lycée pour davantage de tri social ! Telle est la véritable philosophie de cette réforme.

Les enseignements communs sont les seuls obligatoires et un élève pourra s'y limiter. Les enseignements d'exploration disparaissent et avec eux, méthodes et pratiques scientifiques (MPS), littérature et société, informatique et culture du numérique (ICN), et principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG).

Seconde à 26 heures, comme au collège

Les Sciences économiques et sociales (SES) intègrent le tronc commun avec l'horaire toujours aussi faible de 1 h 30 mais la disparition possible des PFEG laisse planer la menace d'une fusion que l'actuel ministère tenterait d'imposer via les nouveaux programmes. Il apparaît un nouvel enseignement des « sciences numériques » à hauteur



Les projets de réforme du lycée, articulés à la réforme du baccalauréat, augurent d'une transformation profonde du lycée et du métier enseignant.

d'une seule heure hebdomadaire. Tout le reste est soit facultatif, soit aléatoire.

En Seconde, les élèves peuvent au mieux prendre deux options, l'une en enseignement général. Les options se substituent en fait aux enseignements d'exploration sans les remplacer. Ce sont donc des enseignements obligatoires qui deviennent facultatifs, sans aucune garantie de financement. Latin et grec (LCA) bénéficient du privilège en trompe-l'œil de pouvoir être pris en sup-

plément à tous les niveaux dans le cadre d'une concurrence accrue entre les disciplines.

La baisse des marges horaires va hypothéquer les possibilités de dédoublement. Si l'enveloppe augmente en Seconde, elle diminue pour la plupart des autres niveaux et séries. Elle peut de surcroît être modifiée par le recteur, à la hausse... comme à la baisse. Elle est prévue pour inclure l'accompagnement personnalisé et tous les enseignements

Coup de rabot sur les options

facultatifs.

Les séries ont disparu pour laisser la place à des possibilités de parcours fondés sur trois spécialités en Première et deux en Terminale dont les horaires sont fixés respectivement à 4 heures puis 6 heures. Aucun horaire n'est prévu pour préparer le « grand oral », l'heure pour les TPE ayant été purement et simplement supprimée.

Une voie générale pour initiés

Seuls les nouveaux programmes pourront préciser les équilibres en particulier pour les enseignements pluridisciplinaires, à moins que le ministère fasse le choix détestable de laisser les établissements répartir les heures en fonction de la ressource humaine. Les enseignements communs comprennent un « Enseignement scientifique » indéterminé, de deux heures seulement, et les mathématiques réduites à une spécialité peuvent voir leur horaire renforcé par l'option facultative « Maths expertes » en Terminale ou être remplacées par les « Maths complémentaires » quand elles sont abandonnées en fin de Première. Les stratégies individuelles et les attendus de l'enseignement supérieur vont dicter finalement le choix de parcours et faire disparaître à terme tous les enseignements devenus inutiles sur le marché éducatif. Les spécialités littéraires, artistiques et de sciences humaines n'auraient, dans ce schéma, que peu d'avenir au lycée. ■ Claire Guéville

Intenable calendrier

- Octobre 2018 : consultation sur les nouveaux programmes de Seconde et de Première.
- Décembre 2018 : finalisation de ces nouveaux programmes !
- Rentrée 2019, mise en œuvre simultanément en Seconde et Première, avec les nouvelles épreuves du baccalauréat (contrôle continu, épreuves communes, épreuves terminales anticipées).
- Rentrée 2020, mise en œuvre en Terminale et première session du baccalauréat en juin 2021 (épreuves terminales de philosophie et de spécialité, grand oral).

À ce jour, la version définitive des textes réglementant le nouveau baccalauréat n'est toujours pas disponible. La nature des épreuves devrait quant à elle être travaillée en même temps que les programmes. Produire deux années de programmes en six mois avec la coupure de l'été n'est pas compatible avec un travail de qualité. Le SNES-FSU a demandé le report de la mise en application de la réforme à la rentrée 2020 pour la Première et 2021 pour la Terminale.

séries technologiques Maintien apparent

Elles font l'objet d'un texte spécifique, on pourrait penser qu'il s'agit d'une volonté de maintenir ces formations, mais ce n'est pas tout à fait le cas.

Grâce à l'action du SNES-FSU, toutes les séries seraient maintenues, mais l'introduction d'un tronc commun, où l'on voit apparaître un enseignement commun de mathématiques, entraîne en fait un affaiblissement de la spécificité technologique. Pour les séries STI2D et STMG, les spécialités ne

seraient affichées qu'en classe de Terminale sous forme d'enseignements spécifiques⁽¹⁾ intégrés aux enseignements transversaux : Ingénierie, Innovation et développement durable en STI2D et Management, sciences de gestion et numérique pour STMG.

Diminuer les moyens

Même si les horaires élèves sont en légère augmentation, celle-ci est financée par une diminution globale des heures de « marge » qui permettraient de travailler en groupes à effectifs réduits.

En classe de Seconde, la transformation des enseignements technolo-

giques d'exploration en options facultatives, en supprimant les possibilités de couplage, va tarir un peu plus les flux d'élèves vers les séries technologiques. Au passage l'enseignement de PFEG serait supprimé même si cela fait encore débat. Seule la Seconde spécifique à l'hôtellerie-restauration est maintenue, sans changement de grille.

Il s'agit donc globalement d'une volonté de diminuer les moyens de ces séries, d'une perte notable de leur spécificité qui vont conduire à une marginalisation de la place de ces formations au lycée.

Le SNES-FSU demande que le ministère retire son projet, et dans tous les cas, que chaque jeune soit incité à choisir un enseignement technologique optionnel en Seconde, que les enseignements spécifiques de STI2D et STMG soient déclinés dès la classe de Première, que les « marges » soient étendues à au moins 10 h 30 pour les STMG et ST2S, et à 16 heures pour les autres séries qui exigent des travaux en ateliers. ■ Thierry Reugades

(1) Enseignements spécifiques en STI2D : architecture et construction ou énergies et environnement, ou innovation technologique et éco-conception, ou systèmes d'information et numérique.
Enseignements spécifiques en STMG : gestion et finance ou marketing (marketing), ou ressources humaines et communication, ou systèmes d'information de gestion.

orientation Idéologique

L'AP serait modifié : « les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé dont un accompagnement au choix d'orientation selon leurs besoins ».

En Seconde, l'AP se concentrerait sur les compétences en français et en mathématiques. Dans le cycle terminal, les objectifs sont plus larges (apprentissages, autonomie...), avec priorité aux spécialités en Terminale.

Quant à l'éducation à l'orientation, son instauration traduit l'obsession de l'orientation : elle guide la réforme du lycée, du bac et du postbac, car le choix des spécialités supposera de connaître les attendus de Parcoursup dès la Seconde. Outre le professeur principal, les autres enseignants et les Psy-EN, les textes prévoient l'intervention de « personnes et organismes (...) mandatés par le Conseil Régional ».

Le privé en force ?

Ce renforcement des tendances adéquationnistes formation-emploi est grave. De plus, les Régions ont facilement recours, voire financent des organismes privés : on risque une forme d'externalisation de l'orientation au sein même des lycées, mesure à rapprocher de l'annonce de la ferme-



ture des CIO et du transfert des DRONISEP aux Régions.

Les projets de grille horaire réservent une surprise : l'AP n'a plus d'horaire défini, il est déterminé « selon les besoins des élèves »... Faut-il s'attendre à des interventions ponctuelles payées en HSE ? À une globalisation des horaires des classes d'un niveau, avec alignement des emplois du temps ? L'AP n'est donc plus obligatoire pour tous les élèves, mais surtout il n'est plus financé ! Comme pour les 54 heures annuelles d'éducation à l'orientation, le financement se fera sur la marge horaire locale. Cela doit donc inviter à la méfiance face à la hausse artificielle de cette marge en Seconde.

Les nouvelles mesures sur l'AP et l'orientation traduisent à la fois une obsession idéologique de l'orientation, allant de pair avec un lycée aux parcours flous, et une technique de réduction des dotations horaires, bien faite pour préparer des suppressions de postes. ■ Romain Génry



Avec cette réforme, l'avenir des séries technologiques est clairement posé.

Langues vivantes, le grand flow

Les horaires apparaissent maintenus (et insuffisants) mais toujours globalisés et intégrant, dans toutes les séries de la voie technologique, l'ETLV (enseignement technologique en langues vivantes) dont l'horaire

annualisé est indiqué dans le corps de l'arrêté (36 heures)... Nulle part mention d'heures supplémentaires pour les sections euro, dont l'évaluation est pourtant réaffirmée dans le nouveau baccalauréat. Le SNES-FSU demande un cadrage horaire pour chacun des enseignements afin d'éviter les tensions liées à la répartition de ces heures et de lutter contre les disparités en matière d'offre de formation d'un lycée à l'autre.



Quelles marges horaires ?

« Une enveloppe horaire de 7 heures hebdomadaires en classe de Première et de Terminale est laissée à la disposition des établissements » (arrêté voie générale art. 7). « Elle est calculée en divisant le nombre d'élèves prévus au sein de l'établissement à la rentrée scolaire dans les classes de Première et de Terminale par vingt-neuf et en le multipliant par :

- sept pour la série STMG ;
- dix pour la série ST2S ;
- quatorze pour les séries STD2A, STHR, STI2D et STL » (arrêté voie technologique art. 7).

En comparaison avec la série S, la Première perd 2 heures et la Terminale, 3. Une classe de STI2D à 32 élèves actuellement dotée de 17 h 30 passerait à 15 h 30. En STI2DA, ce serait une perte de 4 h 30.

Grilles horaires avant le CSE du 12 avril 2018

Classe de Seconde G/T

Enseignements communs	
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences et vie de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	0 h 30
Sciences numériques	1 h
Accompagnement personnalisé ^(a)	...
Éducation au choix de l'orientation	54 h annuelles
Heure de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements optionnels	
♦ 1 enseignement général au choix parmi :	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin ^(a)	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec ^(a)	3 h
Langue vivante C ^{(a)(b)}	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Arts du cirque	6 h
Écologie-agronomie-territoires-développement durable ^(a)	3 h
♦ 1 enseignement technologique au choix parmi :	
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture - design	6 h
Hippologie et équitation ^(a)	3 h
Pratiques sociales et culturelles ^(a)	3 h
Pratiques professionnelles ^(a)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

- (a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale
 (b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue
 (c) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves
 (d) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
 (e) Les enseignements optionnels LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs

Classe de Première et Terminale

Enseignements communs		
Français (en Première) ou Philosophie (en Terminale)	4 h	
Histoire-géographie	3 h	
LVA et LVB (enveloppe globalisée) ^{(a)(b)}	4 h 30 en Première puis 4 h en Terminale	
Éducation physique et sportive	2 h	
Enseignement scientifique	2 h	
Enseignement moral et civique	0 h 30	
Heures de vie de classe	10 h annuelles	
Enseignements de spécialité : 3 au choix en Première puis 2 en Terminale (parmi ceux déjà choisis en Première)		
	Première	Terminale
Arts ^(c)	4 h	6 h
Biologie-écologie ^(d)	4 h	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h	6 h
Langues et littératures étrangères	4 h	6 h
Mathématiques	4 h	6 h
Numerique et sciences informatiques	4 h	6 h
Physique-chimie	4 h	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	4 h	6 h
Sciences de l'ingénieur ^(e)	4 h	6 h
Sciences économiques et sociales	4 h	6 h
Accompagnement personnalisé ^(a)
Éducation au choix de l'orientation	54 h annuelles	...
Enseignements optionnels		
♦ 1 enseignement parmi (Première et Terminale) :		
LVC ^{(a)(b)}	3 h	3 h
LCA : latin ^(a)	3 h	3 h
LCA : grec ^(a)	3 h	3 h
Éducation physique et sportive	3 h	3 h
Arts ^(c)	3 h	3 h
Hippologie et équitation ^(a)	3 h	3 h
Agro-nomie-économie-territoires ^(a)	3 h	3 h
♦ 1 enseignement parmi (Terminale) :		
Mathématiques complémentaires ^(b)		3 h
Mathématiques expertes ^(b)		3 h
Droit et grands enjeux du monde contemporain		3 h

- (a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale
 (b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue
 (c) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non
 (d) Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
 (e) Horaire déterminé selon les besoins des élèves
 (f) Cet enseignement est complété de 2 heures de Sciences physiques
 (g) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus de l'enseignement optionnel suivi par ailleurs
 (h) Pour les élèves ne choisissant pas en Terminale la spécialité « mathématiques »
 (i) Pour les élèves choisissant en Terminale la spécialité « mathématiques »

Voie technologique cycle terminal

Enseignements communs	
Français	3 h 30 en classe de Première
Philosophie	2 h en classe de Terminale
Histoire-géographie	1 h 30
Enseignement moral et civique	0 h 30
Langues vivantes A et B + enseignement technologique en LVA ⁽¹⁾	4 h (dont 1 h d'ETLV)
Éducation physique et sportive	2 h
Mathématiques	3 h
Accompagnement personnalisé ⁽²⁾	...
Éducation au choix de l'orientation	54 h annuelles
Heure de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements optionnels Première et Terminale	
♦ 2 enseignements au plus parmi :	
Arts, éducation physique et sportive, LVC (étrangère ou régionale) ⁽³⁾	3 h
♦ Ateliers artistiques	
	72 h annuelles

Enseignements de spécialité

Série STMG	
Première	Terminale
Sciences de gestion et numérique	7 h
Management	4 h
Droit et économie	4 h
Management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique parmi : Gestion et finance, mercatique, ressources humaines et communication, systèmes d'information et de gestion	10 h
Droit et économie	6 h
Série STI2D	
Première	Terminale
Innovation technologique	3 h
Ingénierie et développement durable	9 h
Physique-chimie et mathématiques	6 h
Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique parmi : Architecture et construction, énergies et environnement, innovation technologique et éco-conception, systèmes d'information et numérique	12 h
Physique-chimie et mathématiques	6 h

Série ST2S	
Première	Terminale
Physique-chimie pour la santé	3 h
Sciences et techniques sanitaires et sociales	5 h
Biologie et physiopathologie humaines	7 h
Chimie, biologie et physiopathologie humaines	8 h
Sciences et techniques sanitaires et sociales	8 h

Série STL	
Première	Terminale
Physique-chimie et mathématiques	5 h
Biochimie-biologie	4 h
Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9 h
Physique-chimie et mathématiques	5 h
Biochimie-biologie-biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire	13 h

Série STD2A	
Première	Terminale
Physique-chimie	2 h
Outils et langages numériques	2 h
Design et métiers d'art	14 h
Analyse et méthodes du design	9 h
Conception et création en design et métiers d'art	9 h

Série STHR	
Première	Terminale
Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	3 h
Sciences et technologies culinaires et des services	10 h
Économie-gestion hôtelière	5 h
Sciences et technologies culinaires et des services	13 h
Économie-gestion hôtelière	5 h

(1) La langue vivante A est étrangère. La langue vivante B peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue. L'enseignement technologique en langue vivante A est pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de Langue vivante.
 (2) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.
 (3) Uniquement pour la série STHR.

Le remplacement Continuité du service public

Le remplacement, choix pour certains personnels et contrainte pour d'autres, couvre un besoin essentiel qui suppose de recourir à des agents titulaires bien formés. Les conditions de travail des Titulaires sur zone de remplacement (TZR) ne s'améliorent pas avec les années et les rectorats instituent la précarité, en recrutant toujours plus de personnels contractuels sur ces missions. Les académies dressent un bilan de la situation.

à Rennes Suivre le mouvement

L'académie de Rennes présente un certain nombre de particularités (forte présence de l'enseignement privé catholique, peu d'académies limitrophes...) qui font qu'il est souvent plus difficile d'y entrer que dans d'autres académies lors du mouvement inter. De plus, si de très nombreux stagiaires quittent l'académie, très peu de titulaires cherchent à en sortir. Le mouvement intra-académique est donc assez tendu, d'autant qu'il ne se fait que sur des postes fixes à 18 heures. Les postes à complément de service sont spécifiques et étiquetés comme tels. C'est pourquoi, tous les ans, près de la moitié des entrants arrivent sur des ZR. 68 % des 1 200 TZR sont essentiellement affectés à l'année sur des blocs de moyens provisoires, le rectorat préférant conserver des contractuels pour le remplacement court.



sance de leur établissement d'affectation et peuvent en demander le changement. En juillet, les commissaires paritaires restent sur le pont jusqu'aux GT d'affectation autour du 13 juillet. Le travail mené au cas par cas grâce aux fiches syndicales transmises par les collègues permet d'améliorer de nombreuses situations individuelles. Au sortir des GT, les militants appellent les syndiqués pour leur communiquer leur affectation. Les TZR ou contractuels peuvent alors prendre contact avec les établissements. En août, le rectorat ne tient plus de GT et les affectations se font au fil de l'eau. Mais le SNES-FSU continue de suivre la situation personnelle des TZR et à faire le point régulièrement avec les services de la DPE pour tenter de résoudre les affectations problématiques. Une réunion est également organisée fin août pour expliquer leurs droits aux TZR, en particulier sur les frais de déplacement, Rennes ayant expérimenté l'application DT-Ulysse devenue Chorus-DT. Une fois que la rentrée est passée, le rectorat communique toutes les semaines en septembre, puis avant chaque congé, un fichier sur l'état du remplacement, ce qui nous permet un suivi général. Des interventions plus ponctuelles se font tout au long de l'année pour faire respecter les droits des personnels de remplacement. ■ **Matthieu Mahéo**



Le SNES-FSU Bretagne porte une attention particulière aux collègues TZR et contractuels et a fait reconnaître, notamment par le biais d'un travail du CHSCTA, le caractère spécifique de leur mission et de leurs conditions de travail. Dès le début de la préparation de rentrée, quand les DGH sont communiquées aux établissements, les élus du SNES-FSU dans les CA interviennent pour demander la transformation des HSA en HP. L'académie de Rennes est parmi celles où le taux d'HS/HP est le plus faible. Dès les résultats du mouvement intra, le travail sur la phase d'ajustement commence : les TZR ont eu connais-

Florilège...

- 11 613 TZR soit 3,2 % des personnels enseignants et d'éducation.
- 34 568 non-titulaires soit 9,6 % des personnels enseignants et d'éducation.
- Le décret n° 99-823 prévoit, entre autres, que les TZR doivent être affectés « conformément à leur qualification », ce qui exclut des affectations hors de leur discipline. Il prévoit aussi que « lorsque l'organisation du service l'exige », l'établissement d'affectation peut se trouver « dans une zone limitrophe » : l'affectation dans une ZR non limitrophe n'est pas réglementaire.
- Le décret n° 2016-1171, apporte des garanties aux contractuels notamment en termes de réévaluation salariale, de droit aux primes et indemnités, de formation.



et soutenir les collègues face à une inspection très menaçante. Elle continue encore régulièrement à réclamer que les heures de décharge pour exercice sur plusieurs établissements soient prises en compte ou pour que les heures de vaisselle soient payées... Été 2019, avec la réforme annoncée des lycées, les suppressions de postes permettront, à n'en pas douter, de regonfler les rangs d'une ZR aujourd'hui presque exsangue... ■ **Nathalie Dehez**

à Créteil Triste record

Cette année encore, l'académie de Créteil bat des records d'embauches de non-titulaires. En ce milieu d'année scolaire, l'académie en compte déjà 4 500 et terminera certainement l'année scolaire avec plus de 5 000 collègues contractuels. Ils sont indispensables pour assurer les remplacements mais ils sont aussi affectés dès la rentrée sur des postes restés vacants après le mouvement, preuve que l'académie manque cruellement d'enseignants titulaires.

Des besoins permanents

La hausse du nombre de non-titulaires est de plus de 23 % en deux ans. Sur le collège et le lycée, toutes les disciplines sont touchées. En lycée professionnel, les disciplines de l'enseignement professionnel sont majoritairement occupées depuis des années par des précaires. La réforme du collège, notamment la mise en place de la LV2 en Cinquième, a accentué les besoins, en particulier en espagnol. Pour pallier ce manque, les rectorats de Créteil et Versailles ont trouvé la « bonne solution » : recruter, par le biais de l'AEFE, des professeurs de nationalité espagnole ou mexicaine...

L'essentiel des affectations de non-titulaires se concentre dans le département de Seine-Saint-Denis, déjà fortement sinistré par une carence de services publics (santé, emploi...), mais la tendance se généralise de plus en plus aux autres départements. Faut-il rappeler que sans nos collègues contractuels, de nombreux établissements cristoliens ne pourraient pas fonctionner et que les élèves ne bénéficieraient pas des cours auxquels elles et ils ont droit ?

Même avec un tel volant de non-titulaires, la situation est telle que les remplacements en cours d'année sont difficiles à mettre en place.

L'administration, elle-même concernée par un grand nombre d'agents contractuels, a du mal à répondre aux demandes des établissements et à recruter les enseignants, dans une académie d'Île-de-France qui ne manque pourtant pas d'universités. Les corps d'inspection sont sollicités tout au long de l'année pour effectuer des entretiens d'embauche « de principe » pour créer un vivier de remplaçants non titulaires, avant de les affecter, sans formation ni tuteur, dans des établissements parmi les plus difficiles de l'académie. ■ **B. Nove, T. Boeres, D. Besnard**

SNES-FSU Plus de postes !

Le SNES-FSU a toujours défendu l'idée que le remplacement doit être assuré par des personnels titulaires qualifiés et que les conditions particulières d'affectation de ces personnels doivent être reconnues (indemnités spécifiques, bonifications dans le cadre du mouvement...). On assiste depuis plusieurs années à une pénurie de TZR. Elle est due aux suppressions massives de postes sous Sarkozy et à la crise de recrutement. Cette année encore, dès la rentrée, ce sont en moyenne 70 % des TZR qui sont déjà affectés à l'année : seuls 30 % sont disponibles pour assurer les remplacements et ils ne tardent pas à recevoir une affectation. Les rectorats doivent alors se tourner vers des personnels non titulaires dont la formation n'a pas forcément été organisée.

Pour abonder les moyens de remplacement, il faut recruter davantage de

titulaires. Cela passe par un plus grand nombre de postes proposés aux concours et, parallèlement, par un plan de titularisation des agents contractuels qui favorise une réelle résorption de la précarité, ce que le concours réservé n'a pas réussi à faire. ■ **Thierry Meyssonnier, Marjolène Naud**



à Paris Zone sinistrée

Été 2017, phase d'ajustement. Stupeur dans la salle : non seulement le nombre de TZR s'est réduit à peau de chagrin (de 115 en 2009 on est passé à 85) mais ils sont quasiment tous affectés à l'année (66 précisément). L'académie doit recourir à l'emploi de contractuels dès la rentrée. Pour certaines classes (y compris en Terminale S), il s'écoule dorénavant des semaines avant qu'un contractuel ne soit recruté.

La situation est d'autant plus étonnante que si l'on fait un saut dans le temps, en 2009, seuls 29 TZR étaient affectés à l'année (sur 115). Être TZR de sciences physiques à Paris était alors source de jalousie voire de rail-

lerie (« Mais ils font quoi ? ! Payés à rien faire chez eux ? ! », « Ils doivent pas se fatiguer beaucoup... »). L'envers du décor était moins reluisant et plus difficile à vivre pour nombre de jeunes collègues dont on niait les qualifications et les droits : pressions de l'administration pour accepter des suppléances dans d'autres disciplines, notamment en mathématiques (« Enseigner les maths au collège, franchement, un TZR de sciences physiques peut le faire. ») ou en lycée professionnel, ou pour accepter d'être affecté comme « personnel ressource » en musée.

La section académique avait dû intervenir auprès de la direction de l'académie pour dénoncer ces dérives

SNCF Les enjeux occultés de la « réforme »

Alors que le secteur des transports est la principale source de gaz à effet de serre, le « tout camion » perdure en France, notamment en matière de fret.



Concurrence, sous-investissement, découpage de la SNCF : la voie vers la privatisation est tracée.

L'absence de volontarisme nécessaire pour développer une politique des transports à la hauteur des enjeux du réchauffement climatique est malheureusement patente. Et pour cause ! En 2016, le train a capté 9,9 % du transport de marchandises, contre 88 % pour la route ! L'ouverture du fret à la concurrence, décidée en avril 2006, n'a rien arrangé. En dix ans, le tonnage transporté a en effet baissé de 15 %.

Libre et non-faussée ?

La concurrence avec la route est complètement faussée, car le coût des infrastructures routières est externalisé sur les pouvoirs publics, alors que le transport ferroviaire supporte le coût de ses infrastructures.

Les dernières décisions sont significatives : succession de deux plans de relance autoroutiers en 2015 et 2017, annulation de l'écotaxe sur les poids lourds, lancement des « cars Macron ». Sur ce dernier marché, trois entreprises (Ouibus, Flixbus, Isilines) ont cumulé

60 millions de pertes pour un chiffre d'affaires de 180 millions en 2017...

Le coût des externalités négatives de la route (pollution, embouteillages, accidents) est rarement mesuré. Les seules hospitalisations liées aux accidents de la route en France coûtaient 22 milliards d'euros en

2016, soit environ le double du total des contributions publiques au ferroviaire.

Gérer la pénurie

Le réseau français a fait l'objet d'un sous-investissement massif depuis les

années 1970. De nombreuses lignes ont été fermées, la maintenance du réseau et du matériel a beaucoup souffert, au profit d'un développement rapide du TGV. Les retards et les pannes ont dégradé la qualité du service. D'autant que le train n'est pas

délaissé. Le trafic de voyageurs a plus que doublé depuis 1950, alors que la population française n'a augmenté que de 50 %. Les TER, dont le trafic a progressé de 50 % depuis 1997, ont bénéficié d'investissements des Régions, mais de façon insuffisante. Les Intercités et les trains de nuit ont quant à eux été sacrifiés.

Le rapport Spinetta propose de répartir autrement la pénurie en transférant des financements du TGV vers les « transports de proximité », tout en fermant 9 000 kilomètres de « petites » lignes (sur un réseau de 29 000 kilomètres) jugées « trop coûteuses ». Le transfert des subventions publiques vers les Régions va renforcer les inégalités et l'approche de l'aménagement du territoire est subordonnée à la logique de « rentabilité ».

Problème de réseau

Les transformations « libérales » de la SNCF sont également en cause. La société a été artificiellement découpée en « entités autonomes » dont les intérêts sont parfois contradictoires : SNCF mobilités (voyageurs et fret) doit faire rouler des trains « rentables »

Vous avez dit concurrence ?

Plus personne n'osant défendre la désastreuse privatisation britannique, c'est maintenant le modèle allemand qui est vendu à l'opinion. La Deutsche Bahn a été transformée en SA en 1994. Le capital est toujours entièrement détenu par l'État, plusieurs tentatives d'ouvrir le capital au privé ayant échoué. Elle gère l'exploitation (fret et voyageurs), ainsi que le réseau. Occupant toujours une position dominante dans les longues distances (les prix sont plus élevés qu'en France), elle subit la forte concurrence de Flixbus depuis la libéralisation des transports par bus en 2015. La DB riposte par des offres à bas prix, ce qui réduit sa capacité à investir sur le réseau. Les opérateurs privés ont 40 % du marché du transport local dans le cadre des Länder. ■

sur des voies gérées par SNCF Réseau, qui tente de lui faire payer le plus cher possible car l'État fait peser sur elle la fameuse dette de 50 milliards...

La concurrence est déjà là ; mais à l'intérieur de la SNCF ou avec des filiales de la SNCF (Ouigo, Ouibus...). ■ Daniel Rallet

retraités

Dans le viseur de Macron

Le retraité, source de tous les maux, est un improductif qui vit trop bien, doublé d'un égoïste qui ne voit pas les difficultés des jeunes et coûte cher à la société quand il tarde à mourir.

Macron a trouvé le coupable idéal, tant ces stéréotypes sont hélas présents dans la société. Il tente ainsi de faire oublier la suppression de l'ISF et les deux milliards d'euros ainsi versés aux 3 400 ménages les plus riches, auxquels s'ajoute le cadeau du prélèvement forfaitaire unique de 30 % qui fait la joie des « premiers de cordée ». Sans parler des effets d'une politique au profit du patronat, sans engagement ni conséquence sur l'emploi.

Drôles de privilégiés...

La pension moyenne était en 2015 de 1 376 euros bruts, soit 1 283 euros nets. L'analyse de la DREES montre qu'un peu plus d'un quart des retraités touche moins de 800 euros de pension, 44 % moins de 1 200 euros. Ils représentent 10 % des Français considérés comme pauvres.

Ils ont par ailleurs subi depuis plus de dix ans des reports – voire des gels – de la revalorisation, des mesures fiscales régressives et les effets de l'indexation des pensions sur les prix. Cerise sur le gâteau : l'augmentation de la CSG pour près de 60 % d'entre eux et le gel des pensions en 2018.

Les statistiques officielles marquent un décrochage continu entre niveau de vie salarié-retraité : de 2003 à 2014, alors que le salaire moyen progressait de 24,8 % et le SMIC de 32,6 %, les pensions progressaient seulement de 17,9 %.

Attaquer les retraités, c'est affaiblir le lien social

Lutte des âges ?

C'est le leitmotiv du Président, qui veut faire croire à une guerre des générations. Or, les retraités d'aujourd'hui font partie de la « génération pivot » : ils dépensent beaucoup en temps et en argent pour leurs enfants, petits-enfants et parents. Beaucoup, d'ailleurs, deviennent aidants proches.

« L'intergénérationnel fonctionne très bien en France. La pauvreté est d'abord une question sociale. Comme les décideurs ne sont pas capables ou n'ont pas envie de traiter cette question, ils sont tentés de lui substituer l'idée d'une lutte des âges », assure le sociologue S. Guérin. Attaquer les retraités, c'est affaiblir le lien social.

Des citoyens, pas des assistés !

La retraite est un droit lié au statut d'ex-salarié. Les retraités ont travaillé, cotisé, participé à la richesse du pays. Ce sont des citoyens à part entière. Ils participent à la vie économique du pays. Comment survivraient les associations sans eux ?

Citoyens, ils le sont aussi par leur engagement. Ils savent se mobiliser en France et ailleurs. Avec les actifs, ils luttent contre les injustices, les inégalités, la loi immigration, se déclarant citoyens solidaires. Ils défendent le droit au logement, la Fonction publique, les services publics...

Emmanuel Macron joue sur la caricature, entretenue par son gouvernement, reprise à l'unisson par sa majorité de « marcheurs » et véhiculée par certains médias. Mais le mouvement des retraités est populaire. Laisser supposer qu'ils sont, tout comme les fonctionnaires et les cheminots, les nantis de la République, et qu'il faut qu'ils soient plus pauvres pour que les jeunes soient un peu moins pauvres, relève d'une rhétorique indigne. ■

Marjolène Cahouet

Publicité

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun. Comme plus d'1,5 million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !

L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et les agences Banques Populaires. Rendez-vous également sur calden.fr Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)

calden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

extrême droite Sortons les fachos des facs !

Ces dernières semaines, les violences d'extrême droite se sont multipliées de façon très inquiétante dans le cadre des mobilisations contre la réforme de l'enseignement supérieur.

À Montpellier, des individus cagoulés et armés de lattes de bois ont forcé l'évacuation d'un amphithéâtre de l'université occupé par des étudiants. Ils ont menacé, frappé et insulté les étudiants présents, en blessant quatre. Il apparaît que le doyen de l'université de droit a, *a minima*, laissé faire cette agression sur des jeunes placés sous sa responsabilité, voire en aurait été complice. Ces faits et les déclara-

tions qui les ont suivis ont soulevé l'indignation et il a été contraint de démissionner. À la sortie d'une AG à Lille, deux étudiants ont été agressés par un groupe se revendiquant de l'extrême droite. Les élèves et les personnels du lycée autogéré de Paris ont été victimes d'un groupuscule semblable. À Strasbourg, une dizaine d'individus se revendiquant du « Bastion social », mouvement fasciste, ont violemment attaqué un groupe de lycéens et d'étudiants en lutte qui décollaient des affiches de l'extrême droite, sur le campus de l'université. D'odieux tags antisémites ont été commis, en particulier à l'université de Paris 1.

Le SNES-FSU est solidaire des jeunes et des personnels agressés. La violence, les injures racistes, sexistes et homophobes sont inacceptables et condam-



© Numma / Fotogram

nables. L'extrême droite et ses militants portent des valeurs et des propositions qui sont à l'opposé de notre vision d'une éducation émancipatrice, éclairée et ouverte aux débats d'idées.

Le SNES poursuivra sans relâche sa lutte contre l'extrême droite et ses idées, en lien avec la FSU et notamment via l'intersyndicale *Tous unis contre l'extrême droite*. ■

Aurélia Sarraasin

rupture En marche... sur l'eau bénite

En déclarant devant la Conférence des évêques vouloir « réparer le lien abîmé entre l'Église et l'État », le président de la République porte une attaque frontale aux principes fondamentaux de la laïcité.



© Gempodanis / Fotogram

La loi de séparation de 1905 pour laquelle « la République ne reconnaît [...] aucun culte » serait-elle devenue caduque ?

Le déplacement, devant cette conférence, du Président, premier garant de ce principe de séparation, interroge. Mais que cherche Emmanuel Macron quand il parle d'un « lien » que la loi récuse ? Il lève le voile sur ce que le candidat qualifiait de « laïcité apaisée » et à propos de laquelle le nouveau chanoine du Latran – titre honorifique qui revient de droit aux chefs d'État français depuis Henri IV – affirme aujourd'hui qu'elle « n'a certainement pas pour fonction de nier le spirituel au nom du temporel, ni de déraciner, de nos sociétés, la part sacrée qui nourrit tant de nos concitoyens ».

Au-delà des gages qu'il a sans doute voulu donner à son auditoire, alors que va s'ouvrir le débat parlementaire sur la bioéthique, le Président donne sa vision de la société laïque dans

laquelle État et Églises sont placés sur le même plan, appelant les catholiques, que « les politiques ont profondément méconnus », à réinvestir la « scène politique, nationale comme européenne ». Il entretient aussi largement la confusion entre croyants et Église. Si l'État a des devoirs, par rapport aux premiers, il n'en a aucun par rapport à la seconde. Et les citoyens ont tous les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'ils soient catholiques ou non. Dans la République, aucun citoyen n'a une dignité supérieure aux autres au nom de la supériorité supposée de sa spiritualité, de son engagement ou de l'antériorité historique de sa religion.

Il serait erroné de ne voir dans ce discours qu'une provocation ou une accumulation de manquements grossiers au principe de laïcité. Emmanuel Macron, ici comme dans d'autres domaines, attaque les fondements de la République. ■ Fabienne Bellin

Publicité

C'est quoi une meilleure assurance ?

- Et pas trop dure l'organisation ?
- En fait, c'est la MAIF qui s'occupe de tout. Enfants, courses, ménage... Le seul problème c'est qu'on s'habitue... Tu as touillé ?



PRAXIS SOLUTIONS

L'assurance corporelle pour les accidents du quotidien. On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le code des assurances.

Royaume-Uni : mobilisation sans précédent dans l'enseignement supérieur

Suite à une consultation de ses adhérents, l'UCU (University and College Union), premier syndicat de l'enseignement supérieur, a lancé une action de grèves perlées fin février. Après l'échec des négociations avec les présidents d'université, l'UCU est parvenue à mobiliser 65 universités à travers le Royaume-Uni ont cessé les enseignements et la recherche. L'objectif de la réforme est de faire passer le régime de retraites des personnels d'un système par répartition à un système de cotisations. Pour nos camarades, cela se traduirait par une perte allant jusqu'à 10 000 euros par an.

La particularité de cette mobilisation avec quatorze jours de grève est que l'engagement massif des personnels soutenus par les étudiants a permis une prise de conscience des attaques plus globales contre les universités. Début avril, l'UCU a de nouveau consulté ses adhérents afin de décider de la poursuite (ou pas) de la mobilisation au prochain semestre, voire à la rentrée de septembre si le projet est maintenu en l'état ou si le syndicat parvient à obtenir le *statu quo* jusqu'en avril 2019. Consultations et actions de grèves perlées, un syndicalisme enseignant combatif que le SNES-FSU soutient. ■ Christophe Schneider

Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES - 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs. 1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ; chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

■ Venise, Rome, Florence centre, part. loue apparts. Tél. 04 73 33 55 95

■ Espagne, Roses, loue studio, 2/3 pers., direct mer. Tél. 06 16 16 04 60

■ Andalousie, coll. loue maison, 6 pers., 3 ch., pisc., mer, 300 à 800 €/sem. Tél. 06 63 18 19 41

■ Paris, Père Lachaise, coll. loue beau 3 pièces, 72 m², du 14/07 au 26/08. 450 €/sem. Tél. 06 24 62 39 61

■ (17) Ile de Ré, 20 min de La Rochelle, loue jolie maison de pays. Port, plage, marché, pistes cyclables, ttes périodes. Tél. 06 10 71 24 75

■ Rome, loue appart. Tél. 06 75 87 71 53

■ (46) Vallée du Célé, loue gîte 2/4 personnes, juin à sept., 290 à 390 €/semaine. Tél. 07 86 27 92 73 ou 05 65 34 67 54

■ Sicile, loue maison bord de mer, 5 couchages. Tél. 04 94 13 01 42

■ Paris, montmartre, loue ttes périodes, 2 pces, 320 €/sem. ou 60 €/nuît. Tél. 06 74 57 11 58 marielegal55@yahoo.fr

■ (84) Luberon, Bonnieux, loue maison sommet village, 4 pers., cft, calme, vue, terrasse, cour, cheminée, bois gratuit. À partir de 200 €/sem. Tél. 06 82 98 99 38

■ (06) La Napoule, loue F2, vue mer. Tél. 06 77 75 41 31

■ (83) St-Raphaël, loue F3, 6 pers., 2 ch. + clic-clac, rez-de-jardin, park. privé, commerces 2 min/mer 7 min. 650 à 750 €/sem. Tél. 06 68 45 81 38

■ (33) Arcachon centre, loue F2 neuf, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

■ (64) St-Jean-de-Luz, centre, loue F2, 50 m plage-Thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

■ Bassin d'Arcachon-Clauoué, loue maison, 4-6 pers., cft, forêt, bassin, océan. Tél. 06 04 07 98 41

■ (17) Baie d'Oléron, 150 m mer, mais., jard. clos, 4 pers. Tél. 06 82 74 52 73

■ (33) Amélie-Soulac, ds lotiss. arboré, loue mais. mitoy., 43 m², 4 pers., tt cft, 2 terr. S. et N. park. privé, plages et comm. Tél. 06 25 86 39 01/06 09 62 39 41

